



**VIVONS NOS
QUARTIERS**

GRUPE D'ACTION-RÉFLEXION
POUR LA DIVERSITÉ
DES QUARTIERS ACCUEILLANTS

IMMIGRATION 101

**Connaître les statuts, trajectoires et
vécus migratoires pour adapter ses
interventions**



table de concertation des organismes au service
des personnes réfugiées et immigrantes



Centraide
du Grand Montréal

Déroulement

Introduction :

- **Mise en situation** : la diversité des parcours migratoires

Partie 1 **Catégories et statuts migratoires**

- 1.1. Volet économique
- 1.2. Regroupement familial
- 1.3. Volet humanitaire
- 1.3. Demandeurs d'asile

Partie 2 **L'accès aux services**

- 2.1. Pour chaque statut
- 2.2. Les ressources spécialisées

Conclusion



Introduction : diversité des parcours migratoires

Mise en situation :

3 parcours, 3 personnes, 3 vécus



Created by corpus delicti
from Noun Project



Created by Gan Khoon Lay
from Noun Project



Created by Adrien Coquet
from Noun Project



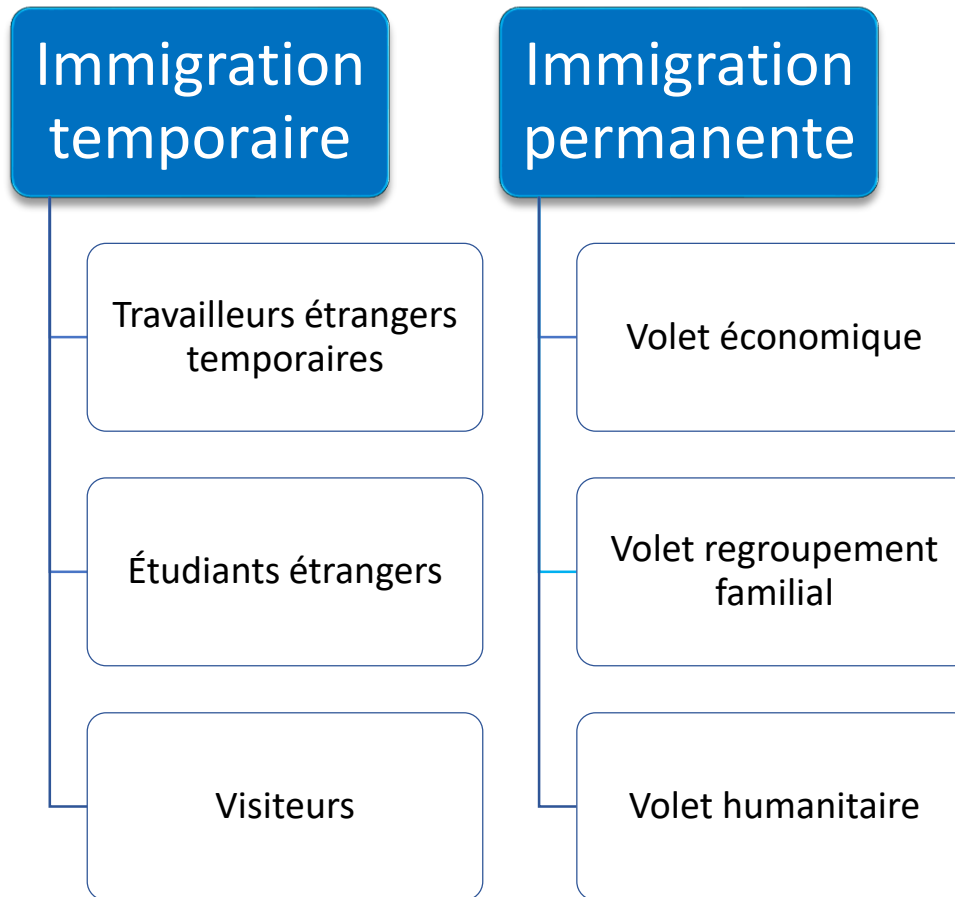
table de concertation des organismes au service
des personnes réfugiées et immigrantes



Centraide²
du Grand Montréal

Catégories et statuts migratoires en bref

1



Immigration temporaire

1

- Un résident temporaire est un étranger qui est légalement autorisé à entrer au Canada à des fins temporaires. Un étranger a le statut de résident temporaire lorsqu'on estime qu'il remplit les exigences de la loi pour entrer et/ou demeurer au Canada à titre de visiteur, d'étudiant, de travailleur ou de titulaire d'un permis de séjour temporaire (p. ex. demandeur d'asile).
- Depuis 2008, le nombre d'admissions de résidents temporaires dépasse celui des résidents permanents.

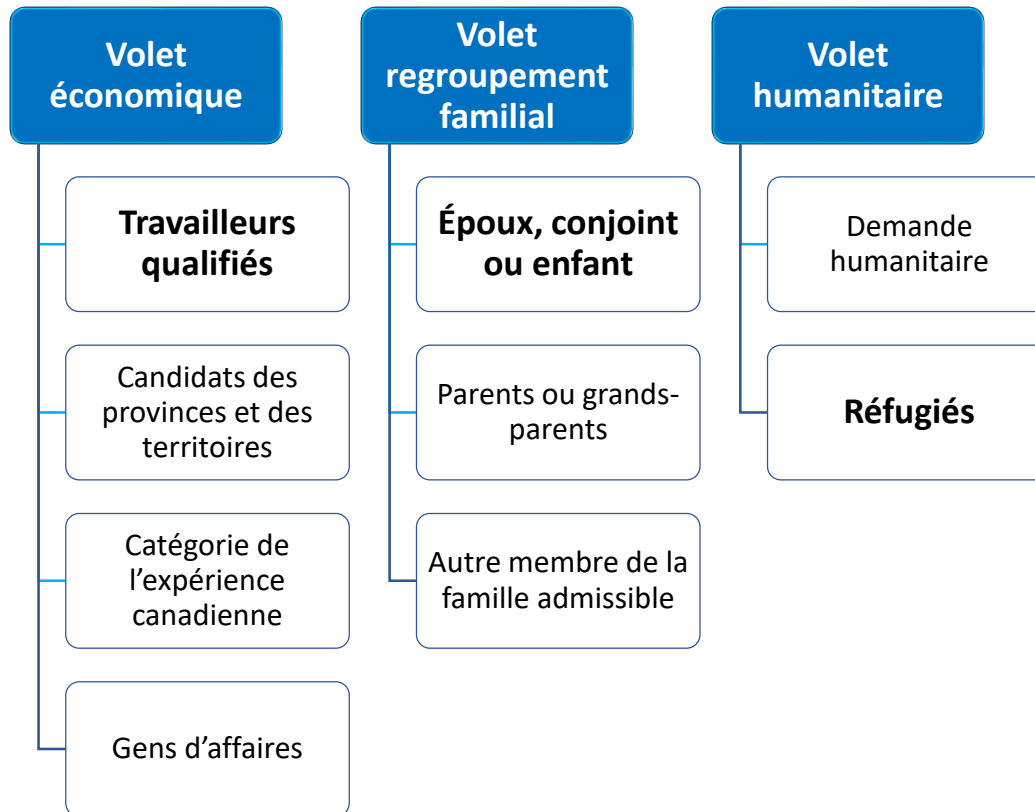
(Sources: IRCC, en ligne ; Conseil Canadien pour les réfugiés, en ligne)



Immigration permanente

1

Résident permanent (un seul statut) mais plusieurs parcours pour y accéder



Les principaux statuts d'immigration au Québec

1

Catégorie	Province de Québec
Travailleurs qualifiés	65%
Regroupement familial	24%
Réfugiés	10%
Autres immigrants	1%

Source : MIDI. 2016. *Portraits régionaux 2005-2014. Caractéristiques des immigrants établis au Québec et dans les régions en 2016.*



Immigration économique (résidents permanents)

1.1

Travailleur qualifié :

Personne sélectionnée par le Québec pour occuper un emploi qu'elle est vraisemblablement en mesure d'occuper.

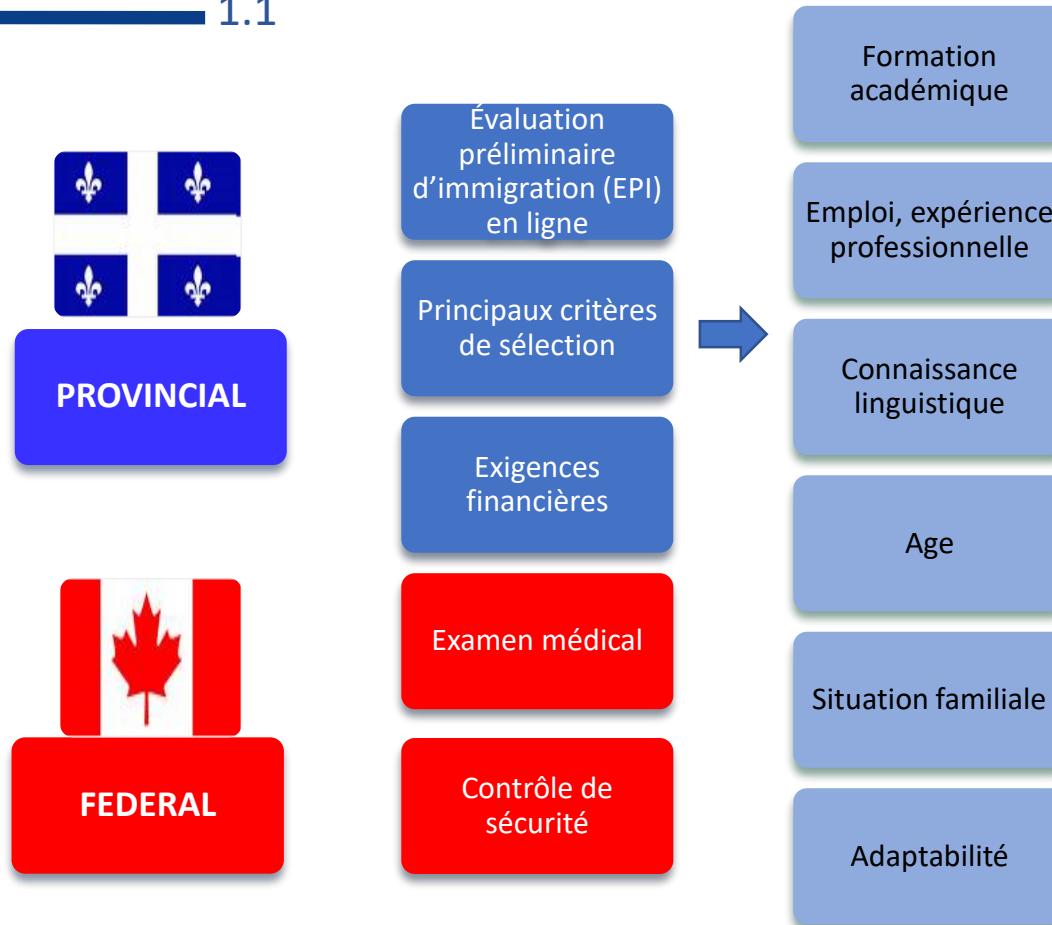
- Facteurs de sélection:
 - Formation
 - Expérience professionnelle
 - Âge
 - Connaissance du français et de l'anglais
 - Caractéristiques de la conjointe ou du conjoint qui l'accompagne
 - Enfants à charge
 - Capacité d'autonomie financière

Source: MIDI. 2016. *L'immigration au Québec. Le rôle du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et de ses partenaires. Document de référence.*



Précisions sur sélection / admission

1.1



Les étapes pré-migratoires d'un travailleur qualifié

1.1

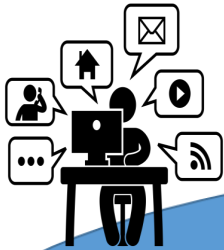


Décision !

Recherche d'informations : internet, conférences du ministère de l'immigration



Évaluation préliminaire d'immigration (EPI) en ligne
Parfois avec un consultant en immigration



Préparation des dossiers d'immigration
Préparation psychologique
Préparation financière



Achat des billets, recherche de logement avant de partir, appel aux réseaux installés au Canada, ...



Regroupement familial

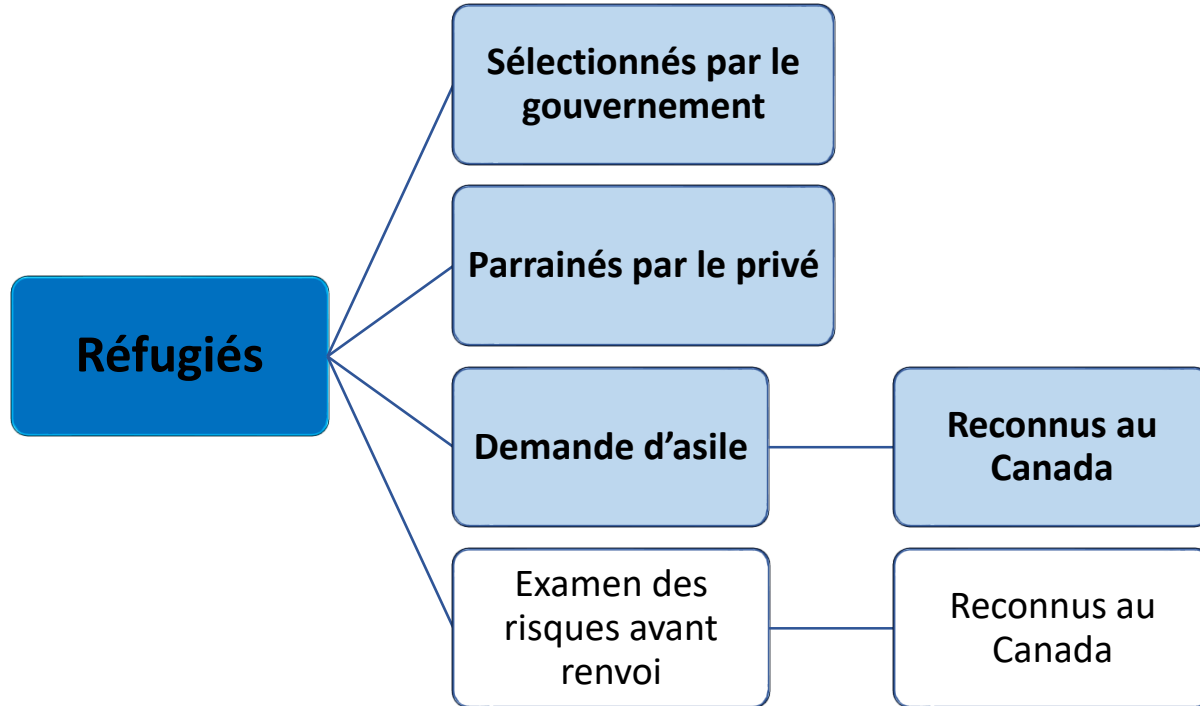
1.2

- Un citoyen ou résident permanent peut parrainer :
 - Son/sa conjointE (légal ou de fait)
 - Ses enfants à charge célibataires de moins de 22 ans
 - Certains autres membres de la famille (ex. parents, grands-parents)
- Engagement de subvenir aux besoins de la personne parrainée. Cet engagement dure :
 - 3 ans pour unE conjointE
 - un minimum de 3 ans et un maximum de 10 ans ou jusqu'à l'âge de 22 ans pour les enfants à charge (dépendant de l'âge de l'enfant au moment de l'octroi de la résidence)



Immigration humanitaire

1.3



Qui est « un réfugié » ?

1.3

Une personne qui:

« craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa **race**, de sa **religion**, de sa **nationalité**, de son **appartenance à un certain groupe social** ou de ses **opinions politiques**, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays »

(Source: Convention de 1951 sur les réfugiés et LIPR Art. 96)



Détermination du statut

1.3

Sélection outre-mer

- Prise en charge par l'état (RPCE), ou
- Parrainage privé par un groupe de 2 à 5 personnes ou un organisme (ex. église)
- La décision sur le statut de réfugié est prise par un agent d'immigration outre-mer

Demande d'asile au Canada

- La décision sur le statut de réfugié est prise par la Commission de l'Immigration et du Statut du Réfugié (CISR)



Immigration humanitaire sélection outre-mer

1.3



Réfugié réinstallé / pris en charge par l'État :

Une personne qui a fui son pays, qui est temporairement dans un autre pays, reconnu comme réfugié au sens de la Convention et qui se voit offrir la résidence permanente par un troisième pays.

Réfugié parrainé par la collectivité :

Une personne admise au Québec dans le cadre du programme de parrainage collectif du fait qu'elle a été reconnue comme personne réfugiée au sens de la Convention de Genève (outre-frontières).

(Source: MIDI. 2016. *L'immigration au Québec. Le rôle du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et de ses partenaires.* Document de référence.)



Les étapes pré-migratoires d'un réfugié sélectionné outre-mer

1.3



Conflit armé ou persécution individuelle.
Parfois, déplacement interne avant la fuite.



Installation dans un camp de réfugié ou en milieu urbain.
Situation légale et socioéconomique très précaire.



Entrevue avec un représentant du HCR (détermine l'admissibilité - trouve un pays de réinstallation).
Processus de sélection par le Canada - Examen médical



OIM indique la date de départ.
Sessions d'orientation à l'étranger
Accompagnement à l'aéroport



Immigration humanitaire revendicateur de statut

1.4

Demandeur d'asile (ou revendicateur de statut de réfugié):

Une personne qui a fui son pays et demande la protection dans un autre pays. On ne peut savoir si le demandeur est un réfugié tant qu'une décision n'a pas été prise dans son cas.

(Source: Conseil Canadien pour les réfugiés, en ligne)



Personne à protéger

1.4

A qualité de **personne à protéger**, la personne qui se trouve au Canada et serait personnellement, par son renvoi vers tout pays dont elle a la nationalité ou, si elle n'a pas de nationalité, dans lequel elle avait sa résidence habituelle, exposée :

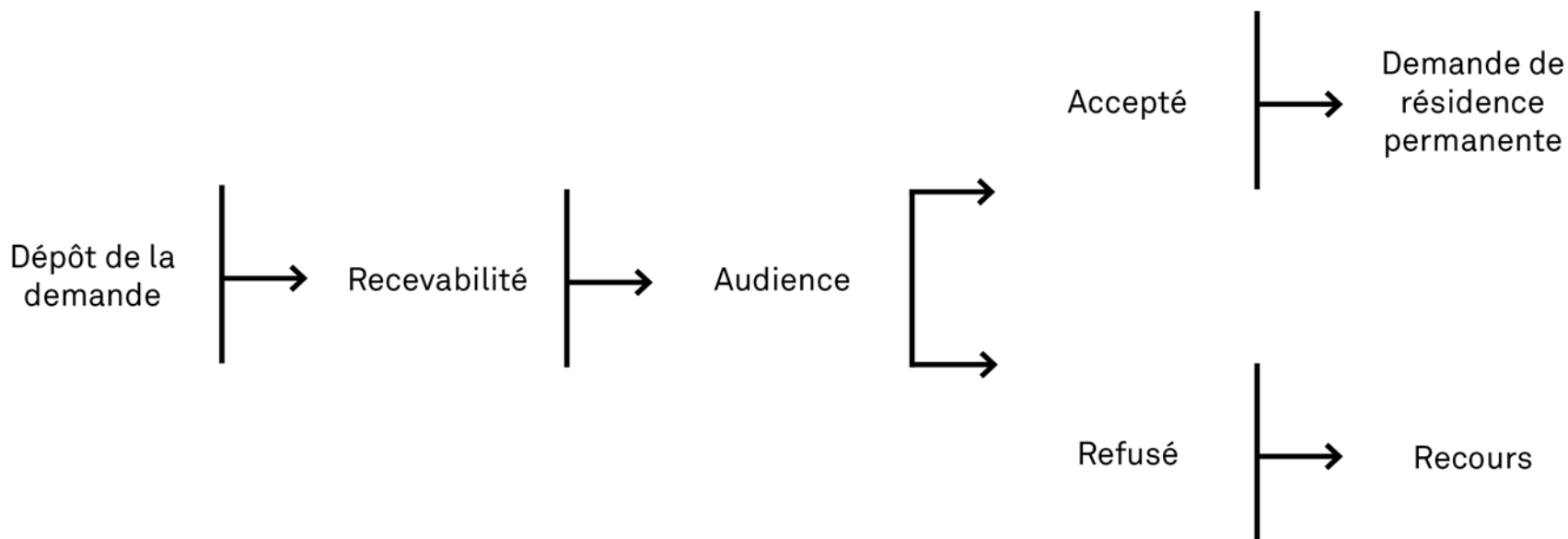
- a) soit au risque, s'il y a des motifs sérieux de le croire, d'être soumise à la torture au sens de l'article premier de la Convention contre la torture;
- b) soit à une menace à sa vie ou au risque de traitements ou peines cruels et inusités...

(Art. 97 LIPR)



Processus de détermination du statut de réfugié

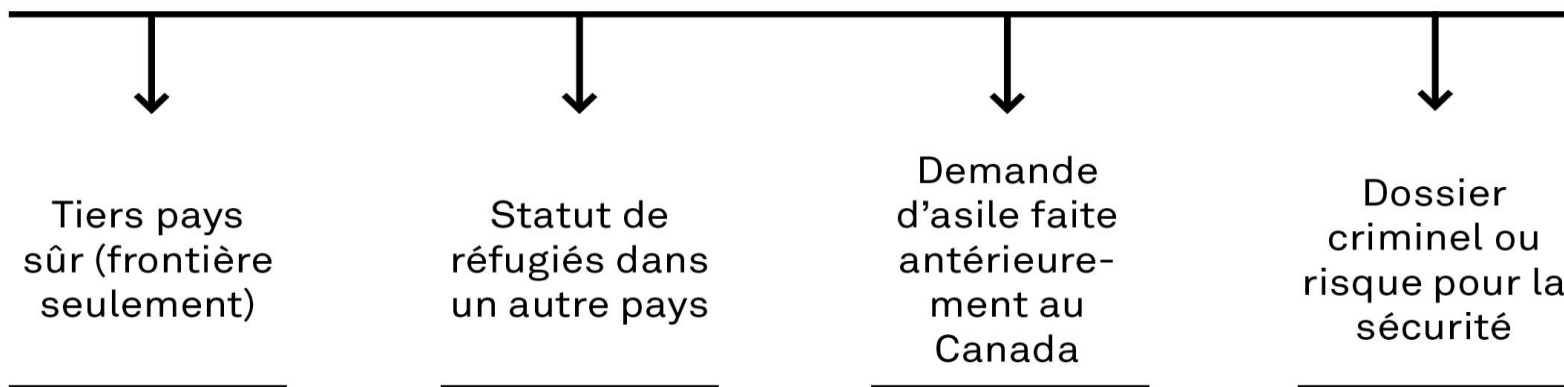
1.4



Recevabilité

1.4

Motifs possibles de refus



Les étapes pré-migratoires d'un demandeur d'asile



Persécution individuelle, parfois en lien avec un conflit armé dans le pays.
- Possibilité de déplacements internes avant la fuite.



Multiple déplacements, parfois clandestins. Situation légale et économique très précaire. Installation plus ou moins longue dans un ou plusieurs pays/villes.



- Arrivée sur le sol canadien en situation légale (visa d'études, visiteur) ou sans statut.
- Demande d'asile à la frontière (aéroport ou frontière terrestre) ou à un bureau d'IRCC



Commission de l'immigration
et du statut de réfugié du Canada
Section de la protection
des réfugiés

Préparation du dossier : audience devant la CISR. Période de grande instabilité/précarité légale et socioéconomique.



Vous entendrez aussi...

1.4

PERSONNE SANS STATUT :

Une personne qui n'a pas reçu la permission de rester dans le pays ou qui est restée au-delà de la période de validité de son visa.

IMMIGRANT ILLÉGAL/MIGRANT ILLÉGAL :

Ces termes posent problème parce qu'ils criminalisent la personne, plutôt que l'acte d'entrer ou de séjourner de façon irrégulière dans un pays.



L'expérience migratoire

1.5

L'expérience migratoire est un **projet**, un **trajet** et comporte des **étapes**. Les familles font face à de nombreux changements dans un contexte de déracinement qui occasionnent la **perte des repères**.

Plus les changements sont grands, plus les efforts d'adaptation sont grands.

- **Le contexte de départ**: quitter son pays de manière volontaire n'est pas la même chose que de quitter de manière forcée.
- **Le contexte légal** : la loi de l'immigration et la protection des réfugiés. Ne rentre pas qui veut et surtout ne reste pas qui veut.
- **Le contexte économique**: plus l'écart entre la situation socioéconomique de départ est grand, plus l'expérience migratoire peut devenir une source de conflits et de chocs. De nombreux obstacles peuvent se dresser : reconnaissance des acquis, discrimination, etc.
- **Le contexte social** : pour plusieurs nouveaux arrivants, il est très difficile de reconstruire un réseau social.



Résumé des grandes tendances récentes

1.5

Immigration économique :

- Volonté d'arrimer le profil des personnes aux besoins du marché du travail (modèle d'entreprise)










Immigration humanitaire :

- Arrivée des demandeurs d'asile : influence du contexte des Etats-Unis et de l'Europe qui amènent les personnes à emprunter de nouvelles routes pour demander l'asile



Accès aux services selon le statut

2.1










									
Résident permanent (Travailleur qualifié)	Oui	Délai de carence	Oui	Oui	Temps partiel Temps plein	Délai de carence Allocations	Délai 1 an	Oui	Oui
Réfugié parrainé au privé	Oui	RAMQ	Oui	Oui	Temps partiel Temps plein	Délai 1 an Allocations	Délai 1 an	Oui	Oui
Réfugié parrainé par l'État	1 organisme	RAMQ	Oui	Oui	Temps partiel Temps plein	Aide sociale Allocation installation (Prêt à rembourser)	Délai 1 an	Oui	Oui
Demandeur d'asile	PRAIDA Accès limité	PFSI	18 ans et moins	Accès limité	Temps partiel	Aide sociale Pas d'allocations	Non	Pas d'accompagnement Permis de travail	Oui
Réfugié accepté	Oui	RAMQ (CSQ avant)	Permis études	Accès limité	Temps partiel Temps plein	Aide sociale Allocations	Non	Accompagnement Permis de travail	Oui



Accès aux services selon le statut

2.1

Résident permanent (Travailleur qualifié)










	Total accès aux organismes communautaires en accueil et installation/intégration durant les 5 premières années.
	Délai de carence de 3 mois suivant l'arrivée avant d'avoir accès à la carte RAMQ. Fortement recommandé d'avoir une assurance privée durant cette période.
	Accès aux études, aux prêts et bourses, à l'équivalence des diplômes (prend du temps et coût au minimum 120\$).
	Accès aux garderies privées et subventionnées.
	Accès aux cours gratuits du Ministère de l'immigration (MIDI) à temps partiel ou temps complet (durant les 5 premières années). Idem pour les cours avec le Ministère de l'éducation.
	Délais de carence de 3 mois pour l'aide sociale. Ensuite accès selon les avoirs au compte en banque et les propriétés. Accès aux allocations familiales et crédit d'impôt fédéral dès l'arrivée. Accès au crédit d'impôt pour solidarité suite à la déclaration d'impôt.
	Accès aux organismes d'aide à la recherche de logement. Droit de s'inscrire sur les liste d'attentes pour les logements sociaux et HLM seulement après 1 an.
	Accès aux ressources d'aide à l'emploi et à un NAS dès l'arrivée.
	Accès à l'aide juridique selon le revenu



Accès aux services selon le statut

2.1

Réfugié (résident permanent) – parrainé par la collectivité










	Total accès aux organismes communautaires en accueil et installation/intégration durant les 5 premières années.
	Aucun délai de carence avant d'avoir accès à la carte RAMQ.
	Accès aux études, aux prêts et bourses, à l'équivalence des diplômes (prend du temps et coût au minimum 120\$).
	Accès aux garderies privées et subventionnées.
	Accès aux cours gratuits du Ministère de l'immigration (MIDI) à temps partiel ou temps complet (durant les 5 premières années). Idem pour les cours avec le Ministère de l'éducation.
	Pas accès la première année suivant l'arrivée car à la charge de son parrain. Accès aux allocations familiales et crédit d'impôt fédéral dès l'arrivée. Accès au crédit d'impôt pour solidarité suite à la déclaration d'impôt.
	Accès aux organismes d'aide à la recherche de logement. Droit de s'inscrire sur les liste d'attentes pour les logements sociaux et HLM seulement après 1 an.
	Accès aux ressources d'aide à l'emploi et à un NAS dès l'arrivée
	Accès à l'aide juridique selon le revenu



Accès aux services selon le statut

2.1

Réfugié (résident permanent) – parrainé par l'État










	Référé dès son arrivée à un organisme en particulier qui sera en charge de son accompagnement et installation pendant 1 an. Support accru mais inégal selon les cas.
	Aucun délai de carence avant d'avoir accès à la carte RAMQ.
	Accès aux études, aux prêts et bourses, à l'équivalence des diplômes (prend du temps et coût au minimum 120\$).
	Accès aux garderies privées et subventionnées.
	Accès aux cours gratuits du Ministère de l'immigration (MIDI) à temps partiel ou temps complet (durant les 5 premières années). Idem pour les cours avec le Ministère de l'éducation.
	Aide sociale ou aide gouvernementale Allocation à l'installation Accès aux allocations familiales et crédit d'impôt fédéral dès l'arrivée. Accès au crédit d'impôt pour solidarité suite à la déclaration d'impôt. Doit rembourser ses frais de voyage et examens médicaux
	Accès aux organismes d'aide à la recherche de logement. Droit de s'inscrire sur les liste d'attentes pour les logements sociaux et HLM seulement après 1 an.
	Accès aux ressources d'aide à l'emploi et à un NAS dès l'arrivée
	Accès à l'aide juridique selon le revenu



Accès aux services selon le statut

2.1

Demandeur d'asile










	Accès au PRAIDA basé au CIUSSS Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal. Accès limité au bon vouloir des organismes en accueil et installation/intégration car non financés pour ces personnes.
	PFSI (Programme de santé intérimaire du Canada) : Accès aux soins de santé de base et d'urgence en théorie. En pratique, beaucoup de cliniques chargent des frais ou refuse l'accès par méconnaissance ou parce qu'ils ne veulent pas faire les démarches administratives de réclamation par la suite.
	Accès pour les moins de 18 ans seulement.
	Accès aux garderies privées (beaucoup de réticence à l'inscription car pas un statut permanent). Crédit d'impôt mais non anticipé
	Accès aux cours gratuits du Ministère de l'immigration (MIDI) à temps partiel seulement. Pas d'accès aux allocations pour frais de garde. Accès aux cours à temps partiel et temps complet dans les centres d'éducation aux adultes (MELS) \$
	Accès à l'aide sociale (centre de traitement spécial pour DA) Pas d'accès aux allocations et crédits.
	Accès à certains organismes (nombre restreint) pour une aide à la recherche de logement. Pas d'accès aux logements sociaux et HLM.
	Doit demander un permis de travail (gratuit) et ensuite un NAS temporaire. Pas vraiment d'accès aux ressources en emploi, sauf initiatives spéciales.
	Accès à l'aide juridique pour le processus de demande d'asile. Après, selon le revenu.



Accès aux services selon le statut

2.1

Réfugié accepté

	Accès aux organismes en accueil et installation/intégration.
	Une fois accepté et le Certificat de sélection du Québec (CSQ) reçu, droit à l'inscription pour la carte RAMQ.
	Accès aux études à condition de demander un permis d'études (gratuit) Accès aux prêts et bourses, à l'équivalence des diplômes (prend du temps et coût au minimum 120\$).
	Accès aux garderies privées et subventionnées.
	Accès aux cours gratuits du Ministère de l'immigration (MIDI) à temps partiel ou temps complet (durant les 5 premières années) ainsi qu'aux allocations pour frais de garde ou à la formation. Idem pour les cours avec le Ministère de l'éducation.
	Accès à l'aide sociale. Accès aux allocations familiales et crédit d'impôt fédéral. Accès au crédit d'impôt pour solidarité suite à la déclaration d'impôt.
	Accès aux organismes d'aide à la recherche de logement. Droit de s'inscrire sur les liste d'attentes pour les logements sociaux et HLM seulement après 1 an.
	Doit avoir un permis de travail valide et NAS temporaire. Accès aux ressources d'aide à l'emploi.
	Accès à l'aide juridique selon le revenu



Mise en situation

En atelier, à partir de votre mise en situation,

1- Veuillez dresser vos priorités d'intervention.

2- Sur la base des différents types de services vus précédemment, identifier les ressources locales et/ou régionales correspondantes



Ressources spécialisées

SANTÉ

- RIVO Réseau d'intervention auprès des personnes ayant subi la violence organisée
- AMEIPH Association Multi-Ethnique Pour L'Intégration des Personnes Handicapées
- Médecins du Monde
- ACCESSS

JURIDIQUE

- Aide juridique – immigration
- Solutions Justes

RECHERCHE LOGEMENT

- Romel



Pour en savoir plus...

«L'accès des personnes immigrantes et réfugiées à des mesures sociales au Québec»

<http://www.servicesjuridiques.org/disponibles-sur-notre-site-web-guide-et-outils-laces-des-personnes-immigrantes-et-refugiees-a-des-mesures-sociales-au-quebec/>

MONTRÉAL NOUVEAU DÉPART

<https://ville.montreal.qc.ca/nouveaudepart/>

BOTTIN DE RESSOURCES :

- Ressources communautaires pour tous : http://ccs-montreal.org/wp-content/uploads/2017/06/VF_Ressources-communautaires-pour-tous2533.pdf



Pour en savoir plus...

Ressources régionales et nationales :

- Conseil Canadien pour les réfugiés (CCR) : <http://ccrweb.ca/fr/accueil>
- Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) : <http://tcri.qc.ca>
- Réseau d'intervention auprès des personnes ayant vécu la violence organisée (RIVO) : <http://www.rivo-resilience.org/>
- Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile (PRAIDA) : <https://www.csssdelamontagne.qc.ca/soins-et-services/demandeurs-d-asile-praida/>



Pour en savoir plus...

Statistiques et publications gouvernementales :

- **Ministère de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion (MIDI) (Statistiques et publications)** <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/informations/statistiques-publications.html>
- **Institut de la statistique du Québec (Section Migration)** : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/migration/internationales-interprovinciales/index.html>
- **Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) (Section Rapports et statistiques)** : http://www.cic.gc.ca/francais/a_propos_de_nous/rapports.asp

